

# Welcome to Schengen



[www.axa-assistance.be](http://www.axa-assistance.be)

## UNE PROTECTION COMPLÈTE POUR DES ÉTRANGERS VISITANT LA BELGIQUE

*Les non-Européens qui souhaitent séjourner pendant une courte période dans l'espace Schengen ont besoin, pour cela, d'un visa touristique. Une assurance assistance couvrant les frais de rapatriement et les frais médicaux est dans ce cas aussi obligatoire. AXA Assistance a imaginé pour cela la solution d'assistance 'Welcome to Schengen'. Une solution optimale également pour tous les Européens qui séjournent temporairement en Belgique.*

### Choix entre:

- Formule de base temporaire
- Formule 'Extended'
- Formule annuelle

### GARANTIES

#### Formule de base temporaire

- Remboursement des frais médicaux jusqu'à € 30.000 par sinistre
- Transport, rapatriement en cas de maladie ou d'accident
- Rapatriement de la dépouille mortelle

#### Formule 'Extended' & formule annuelle

- Remboursement des frais médicaux jusqu'à max. € 100.000 par sinistre
- Organisation et prise en charge du rapatriement vers le lieu d'inhumation dans le pays d'origine en cas de décès
- Retour des autres assurés vers le pays d'origine lors d'un rapatriement.
- Visite à un assuré voyageant seul
- Frais d'hôtel en cas de prolongation de séjour jusqu'à € 750
- Intervention dans les frais de télécommunications jusqu'à € 100
- Frais de recherche et de sauvetage jusqu'à € 5.000
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de famille

### TARIF

Formule temporaire par personne									
nombre de jours	8	16	24	31	45	62	90	105	185
formule de base	€ 20	€ 36	€ 48	€ 56	€ 65	€ 73	€ 89	€ 110	€ 168
formule extended	€ 30	€ 55	€ 74	€ 88	€ 108	€ 117	€ 152	€ 176	€ 271

  

Formule annuelle	
prime annuelle	€ 298

### VALIDITÉ

#### Formule de base temporaire

L'assistance aux personnes est valable dans l'espace Schengen, le Liechtenstein, Saint-Marin, Monaco, Andorre et le Vatican.

#### Formule 'Extended'

L'assistance aux personnes est valable dans tous ces pays et dans les autres pays de l'Union Européenne.

#### Formule annuelle

L'assistance aux personnes est valable dans tous ces pays et dans les autres pays de l'Union Européenne. La formule annuelle est valable pour des voyages avec une durée de maximum 90 jours consécutifs.

### ATTENTION!

**Le preneur est soit la personne qui fait la prise en charge, soit l'assuré lui-même.**